

L'État

I) Différents points de vue de l'État

Le mot "État" provient du latin *status*, qui signifie "position", "situation stable".

Définition 1 :

L'État est une organisation politique souveraine qui exerce son autorité sur un territoire et sur une population donnée.

Définition 2 :

Selon Platon, l'État doit être dirigé par les sages ; il vise la justice et l'harmonie dans la Cité.

Définition 3 :

L'État est, selon Aristote, une communauté naturelle visant le bien commun ; l'homme est naturellement un "animal politique".

Définition 4 :

Concernant Hobbes, l'État est un pouvoir absolu (*Leviathan*) instauré pour mettre fin au chaos de l'état de nature.

Définition 5 :

D'après Rousseau, l'État doit être fondé sur le contrat social ; il exprime la volonté générale du peuple souverain.

Définition 6 :

Pour Hegel, l'État est l'incarnation suprême de la liberté objective ; il réalise l'Esprit dans l'histoire.

Définition 7 :

Enfin, selon Marx, l'État est un instrument de domination de la classe bourgeoise sur le prolétariat ; il disparaîtra dans la société communiste.

II) Distinctions et définitions élémentaires

Définition 1 (État) :

Institution politique qui détient le monopole de la contrainte légitime sur un territoire donné (définition de Max Weber).

Définition 2 (État de Nature) :

État fictif dans lequel se trouve l'homme avant l'existence de toute institution.

Définition 3 (Souveraineté) :

Pouvoir supérieur reconnu à l'Etat de commander sans autorité supérieure au-dessus de lui.

Définition 4 (Nation) :

Communauté politique dont les membres sont liés par des valeurs communes.

Définition 5 (Droit positif) :

Ensemble des lois établies par les sociétés humaines pour régir la vie sociale.

Définition 6 (Contrat social) :

Théorie selon laquelle l'État légitime est fondé sur un accord libre et volontaire des citoyens.

Définition 7 (Pouvoir législatif) :

Pouvoir de faire et voter les lois.

Définition 8 (Pouvoir exécutif) :

Pouvoir d'appliquer et de faire respecter les lois.

Définition 9 (Pouvoir judiciaire) :

Pouvoir de juger les infractions aux lois.

Définition 10 (Anarchie) :

Absence d'autorité politique et de lois organisées ; situation de désordre.

Définition 11 (Totalitarisme) :

Système politique où l'État cherche à contrôler totalement la vie publique et privée des citoyens.

Définition 12 (Libéralisme politique) :

Doctrine qui défend la limitation du pouvoir de l'État pour garantir les libertés individuelles.

Définition 13 (Contractualisme) :

Courant de philosophie politique selon lequel l'origine de la société est un contrat passé entre les hommes ; les hommes acceptent une limitation de leur liberté en échange de lois garantissant la perpétuation du corps social.

Distinction 1 :

La politique existe pour garantir le besoin des hommes vivant en société d'un pouvoir régissant leurs coexistences.

Distinction 2 :

L'État est l'expression de la souveraineté du peuple.

Distinction 3 :

L'État est l'expression de la souveraineté du peuple.

III) Interprétations

Hobbes : Dans *Le Léviathan*, Hobbes explique que sans État, l'homme vit dans un état de nature où règnent la peur, l'insécurité et la guerre de tous contre tous ("l'homme est un loup pour l'homme"). L'État est donc nécessaire pour garantir la paix.

Rousseau : Dans *Du Contrat Social*, Rousseau affirme que l'État doit être fondé sur le consentement des citoyens : chacun renonce à sa liberté naturelle pour obtenir la liberté civile. L'État légitime est l'expression de la volonté générale, pas d'une autorité imposée. Ainsi, le contrat social sera légitime si, et seulement s'il relie tous les membres de l'État et les représentants du peuple.

Marx : Selon Marx, l'État n'est pas neutre : il est un outil de domination de la classe possédante (la bourgeoisie). Dans la société communiste idéale, l'État disparaîtra avec l'abolition des classes sociales.

Hegel : Pour Hegel, dans *Les Principes de la philosophie du droit*, l'État est l'aboutissement de l'évolution de la liberté humaine : l'individu se réalise pleinement à travers l'appartenance à l'État.

Aristote : Aristote définit l'homme comme étant par nature un "animal politique". En effet, il possède la parole afin de débattre du juste et de l'injuste, mais aussi d'élaborer des lois pour organiser une société. Dès lors, Aristote déduit que l'homme est destiné à vivre en société politiquement organisée. Selon Aristote, "L'homme est par nature un animal politique", ce qui traduit que l'homme est naturellement fait pour vivre en société. En revanche, nous pouvons émettre la disjonction suivante : un homme ne vivant pas société est soit un sous-homme ou alors un sur-homme, c'est-à-dire un dieu.

IV) Quelques Citations

Platon : "Le véritable État est celui où le roi est philosophe." (*La République*, Livre V)

Aristote : "L'homme est par nature un animal politique." (*Politique*, Livre I)

Hobbes : "L'homme est un loup pour l'homme." (*Le Léviathan*, 1651)

Rousseau : "L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté." (*Du Contrat Social*, 1762)

Hegel : "L'État est la réalité de l'idée morale." (*Principes de la philosophie du droit*, 1821)

Marx : "L'État est l'instrument par lequel une classe en opprime une autre." (*Le Manifeste du Parti Communiste*, 1848)

Max Weber : "L'État détient le monopole de la violence légitime."
(*Le Savant et le Politique*, 1919)

Ceci conclut ce résumé de cours. Si vous souhaitez découvrir les autres notions de Philosophie, je vous conseille de découvrir dans la rubrique "*Philosophie*" d'autres résumés de cours.